

DELIBERATION DD2022_075

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgean le 24 juin 2022

LE 30 juin 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	54
Votants	76
Pouvoirs	22

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : RAPPORT ANNUEL 2021

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. RATIER, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, Mme LANDON, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. PROTANO donne pouvoir à M. AUZOU
M. TALLET donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme COURAULT donne pouvoir à Mme DOAT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

PÉRIMOUV' : RAPPORT ANNUEL 2021

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que de par ses statuts, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Régie PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

Que le rapport, lié à l'exercice 2021, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 7 avril 2022.

Qu'il revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2021.

Qu'enfin, au regard du compte financier établi et de l'analyse des différents postes budgétaires réalisée par le Directeur Général de l'EPIC, il apparaît que la situation financière est maîtrisée et saine pour aborder sereinement la nouvelle contractualisation liée au Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) pour la période 2022-2027 pour l'EPIC Périmouv'.

Considérant que les charges ont atteint au total 7 235 254.46 € pour l'exercice 2021 (6 770 834.15 € pour l'exercice 2020 / 6 557 496, 93 € pour l'exercice 2019 et 6 923 912.31 € pour l'exercice 2018) soit + 6.85 %.

Qu'il est important de noter que depuis le budget 2020, les opérations budgétaires liées aux recettes des voyageurs (versement des recettes au Grand Périgueux) sont intégrées au budget conformément à la demande du comptable augmentant de fait le montant comptable des charges dans la mesure où ces dernières sont reversées en intégralité au Grand Périgueux.

Que pour l'année 2021 cela représente la somme de + 932 173.53 € HT en 2021 contre 752 932,84 € HT en 2020.

Que de ce fait et à titre de comparaison avec les années passées (en retranchant la somme des recettes billettiques) les charges totales au titre de l'année 2021 sont de 6 303 080,93 euros soit moins 3.9%.

Considérant que les charges à caractère général sont de 1 673 510.87 € (1 513 590.44 € pour le réalisé en 2020 / 1 710 791,13€ pour le réalisé 2019 et 1 789 310.07 € pour le réalisé 2018), soit + 10.6 % par rapport à 2020 qui reste à nuancer au regard de la crise sanitaire de 2020.

Que toujours en comparaison à l'année 2019, considérée comme année de référence après la restructuration du réseau en 2018, les charges à caractères général de l'année 2021 ont diminuée de 2.18%.

Que les consultations marchés lancées en 2020 ont produit un plein effet en 2021.

Que concernant les charges effectives de personnel, le montant total des salaires, charges et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2021 s'élève à 4 626 593.71 € (4 426 787.08 € pour le réalisé 2020 / 4 723 591, 41 € pour le réalisé 2019).

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2021
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 076 902.55€	4 723 591.41€	4 426 787.08 €	4 626 593.71 €	+ 4.51 %

Considérant que l'augmentation des charges de personnel et frais assimilés entre 2020 et 2021 s'explique par des dépenses limitées sur ce poste en 2020 au regard de la crise sanitaire COVID-19.

Qu'en effet, les effets du Covid-19 se sont traduits de deux façons au cours de l'année 2020 en terme de diminution des dépenses.

- Tout d'abord, un recours à l'activité partielle pour 3130 heures durant la période du 1^{er} confinement allant de mars à mai 2020.
- Mais aussi, des remplacements pour maladie ordinaire non nécessaire au regard du fonctionnement du réseau.

Qu'ainsi, dans le but d'avoir une comparaison réaliste de ce poste de dépense il convient, à nouveau, de se référer à l'année 2019 comme cela a pu être fait pour les autres dépenses de la section d'exploitation soit -2.05%.

Que l'effectif de la Régie PERIBUS est de 89.75 (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement au 31 décembre 2021 contre 88.61 agents ETP (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement au 31 décembre 2020 et 88,94 ETP au 31 décembre 2019, soit une quasi-stabilisation de l'effectif depuis 3 ans comme annoncé dans les deux derniers bilans.

Considérant que la seule évolution étant le recrutement du technicien maintenance Périvélo depuis le 1^{er} février 2021.

Que la décomposition au 31 décembre 2021 est la suivante :

- 59.74 roulants ETP dont 10.69 femmes au 31 décembre 2021 et 59.46 roulants ETP en 2020 (dont HANDIBUS) ;
- 3 agents commerciaux ETP (3 au 31 décembre 2020) ;
- 7 contrôleurs / régulateurs ETP (7 au 31 décembre 2020) ;
- 7 agents d'atelier ETP (6 au 31 décembre 2020) ;
- 3,21 agents d'entretien ETP (3.15 au 31 décembre 2020) ;
- 5.80 personnels administratifs ETP (6 au 31 décembre 2020) ;
- 4 personnels de Direction ETP (4 au 31 décembre 2020).

Que la répartition des effectifs au sein des différents services est donc stable depuis 2019 (permettant de fait ces comparaisons en termes de dépenses comme évoqué précédemment) et en adéquation avec les objectifs fixés en septembre 2018 lors de la restructuration du réseau.

Que le taux d'absentéisme total pour 2021 est de 9.18 % contre 10.67 % en 2020, 6.12 % en 2019 et 9.88 % en 2018. Soit hors longue maladie un taux de 6.07 % contre 7.29 % en 2020.

Dont :

- Longue maladie : 3.10 % contre 3.38 % en 2020 et 1.74 % en 2019 ;
- Maladie : 4.6% contre 6.16 % en 2020 et 3.34% en 2019 ;
- Accident de travail : 1.48 % contre 1.03 % en 2020 et 1.04% en 2019 ;

- CPP EX : 0.1 % contre 0.1 % en 2020 et 0.07% en 2019

Qu'il y a eu au final 2953 jours contre 3294 jours cumulés d'absentéisme en 2020, contre 1864 jours en 2019 sachant que la maladie ordinaire a représenté 1831 jours en 2021 contre 1917 jours en 2020 et 971 jours en 2019.

Considérant qu'il est important de noter que la continuité de la crise sanitaire a directement impacté l'absentéisme au titre de l'année 2021 mais sans impact fort sur le réseau en termes de diminution de l'offre hormis en fin de journée.

Que tout d'abord, avec le confinement d'avril 2021 et les absences au titre de la garde d'enfants mais aussi les personnes dites « vulnérables ». Puis avec les cas contacts et les personnes ayant eu le COVID au sein de la structure qui se sont multipliés à la fin de l'automne 2021.

Qu'enfin, les arrêts concernant la longue maladie qui avaient nettement augmenté (+ 179%) en 2020 ont diminué de pratiquement 24% en 2021 avec 793 jours.

Recettes de la section d'exploitation

Considérant que l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître dans le compte de résultat, des produits qui s'élèvent au total à 7 486 752.86 € HT (7 239 004.05 € HT pour le réalisé 2020, 6 703 351,70 € HT pour le réalisé 2019 et 7 245 758.07 € HT pour le réalisé 2018).

Que les recettes de 2021 sont mécaniquement plus importantes qu'en 2020 dans la mesure où les recettes des voyageurs sont reparties à la hausse.

Que de plus, les recettes des amendes usagers se sont maintenues aux alentours de 12 000 € HT. Les recettes liées au remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur le gazole se sont élevées à 103 282.09 € HT.

Qu'enfin, concernant la dotation du Grand Périgueux à l'EPIC Péribus pour l'année 2021 elle a été conforme avec la prévision initiale du budget soit 6 300 000 euros HT.

Résultat d'exploitation

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 est de + 187 197.67 € contre + 468 169.90 € en 2020 et + 145 854.77 € en 2019.

Que le résultat cumulé est de 1 313 903.77 € en 2021 contre 1 126 706.10 € en 2020 et 658 536.20€ en 2019.

Que conformément aux orientations fixées dans lors des arbitrages budgétaires entre le Grand et l'EPIC Périmouv', les excédents des années passées n'ont pas été consommés.

Considérant que ce résultat qui est, dans une fourchette similaire à l'année 2019, vient conforter que l'ensemble des dépenses sont connues pour une « année considérée comme normale » et que les négociations faites sur l'ensemble des marchés depuis 2019, mais aussi les mesures d'économies prises mettent en avant une pérennisation des gains qui étaient espérés malgré des augmentations « mécaniques » qui interviennent chaque année.

Que de plus, les process internes sont continuellement revus et améliorés dans le but de contenir l'ensemble des dépenses de la section d'exploitation.

Qu'en complément, de nouvelles actions ont aussi été engagées en

- poursuivre le développement du réseau avec la mise en place de la ligne de bus K5 qui dessert la halte ferroviaire de Boulazac ;
- un service bus le dimanche soir en gare de Périgueux à l'arrivée des différents TER ;
- le recrutement d'un technicien maintenance vélo pour assurer la gestion du parc Pervélo qui compte 360 vélos à fin 2021 ;

Qu'il est à noter que l'ensemble de ces dépenses ont été absorbées sans augmentation de la dotation initiale du Grand Périgueux à la Régie Péribus au titre de l'année 2021.

Que le budget de 15 000 euros HT qui avait été alloué à la mise en sécurité et à l'amélioration des locaux a pu être augmenté au titre de l'année 2021 jusqu'à 20 000 euros HT pour faire face à des opérations non prévues initialement comme par exemple le remplacement de l'osmoseur qui compose le tunnel de lavage bus pour limiter le dépôt de calcaire sur les vitres des véhicules et donc gêner la visibilité.

- réaliser, pour la première fois, des actions préventives sur la mécanique des bus à hauteur de 35 000 € HT dans le but de limiter les temps d'immobilisation des véhicules tout en réduisant les pannes importantes.

Considérant qu'en parallèle, l'ensemble du parc bus a été remis en état de fonctionnement (remplacement des injecteurs sur trois véhicules MAN, mise à la casse d'anciens véhicules aboutissant aussi à une rationalisation du parc).

Qu'enfin, les dépenses liées au COVID (masques, gel, produits désinfectants, paroi protections conducteurs, etc) se sont poursuivies et ont généré une dépense de fonctionnement de l'ordre de 7500 € HT contre 58 845.18 € HT en 2020.

Que pour rappel, les investissements importants (supérieur à 5000 € HT) et travaux réalisés sur l'ensemble des sites sont à la charge, principalement, de la Communauté d'Agglomération, en sa qualité de propriétaire.

Les investissements et travaux réalisés en 2021

Considérant que 136 375.04 € d'investissement ont été réalisés.

Que 28 886 € HT ont notamment été dépensés pour l'acquisition d'écrans numériques d'information voyageurs pour équiper les bus et renforcer l'information auprès des usagers.

Que 6 364 € HT ont été consacrés à des achats de matériel informatique (PC portable, logiciels, etc).

Que 80 333.27 € HT ont été dédiés à l'achat de l'ensemble du matériel relatif à la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2022, du service entretien des sites dévolus à la mobilité (P+R, haltes ferroviaires, arrêts de bus, etc). Il s'est notamment agit d'acquérir deux camions ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire pour l'entretien des espaces verts.

Que les recettes se sont élevées à 64 300.73 € HT liées exclusivement aux amortissements.

Considérant que la stratégie afférente aux amortissements a au pour en maintenir le niveau au fur et à mesure des nouveaux investissements dans le but de maintenir les équilibres budgétaires.

Que le résultat d'investissement est de moins 17 639.42 €.

Que le résultat cumulé de la section d'investissement est de 158 126.83 €

Investissements et travaux prévus (à ce jour) en 2022

Considérant qu'en 2022, il est prévu que le budget des investissements de l'EPIC Périmouv' soit de 225 487.41 € HT dont 10 000 € pour du matériel atelier, 6100 € pour le service entretien, 5000 € pour le matériel informatique et autres équipements numérique.

Que de plus, 35 000 € seront consacrés pour le déploiement d'une 2nd phase d'écrans d'information voyageurs dans les véhicules permettant d'achever l'équipement de plus de 40 véhicules.

Qu'enfin, des aléas sont aussi provisionnés à hauteur de 165 000 euros pour palier à des achats importants au niveau du parc de bus.

La fréquentation et les recettes commerciales concernant le réseau Péribus (sans les transports scolaires) :

Considérant que les validations du réseau PERIBUS ont été de 1 348 221 voyages en 2021 contre 1 091 084 voyages en 2020 et 1 674 021 voyages pour 2019 et 1 596 511 en 2018.

Que la reprise de la fréquentation sur le réseau est malgré tout restée tardive. En effet, après une baisse de plus de 35% entre 2019 et 2020 en lien avec la crise sanitaire Covid-19, l'écart de fréquentation est encore de 19.6% par rapport à l'avant crise.

Que malgré tout, de grandes disparités sont apparues tout au long de l'année 2021 au grés des différents protocoles sanitaires et règles à respecter dans la continuité de la crise sanitaire.

Qu'en effet, les organisations des établissements scolaires (demi-classe notamment) ont pu impacter durant plusieurs mois la fréquentation tout comme la pratique accentuée d'une part, puis renforcée d'autre part, à l'égard du télétravail.

Qu'il a ainsi été compliqué pour les usagers de reprendre un rythme et une pratique continue dans les transports collectifs d'autant plus que des restrictions d'offres ont pu avoir lieu de manière ponctuelle au regard de l'absentéisme. Ceci aussi bien pour le réseau Péribus que sur le réseau TER empêchant de fait toutes correspondances avec les trains ou les bus.

Considérant qu'en 2021, le kilométrage total des lignes a été de 1 435 592 kilomètres contre 1 179 944 kilomètres en 2020 (cirse sanitaire avec suspension de l'offre) et 1 348 107 kilomètres en 2019 (suite restructuration) et 1.6 millions en 2018 (avant restructuration du réseau).

Que l'augmentation du kilométrage (+6.5%) par rapport à 2019 vient notamment de la mise en place de la ligne K5 mais aussi d'ajustements divers sur le réseau.

Que 58 000 km ont été sous-traités soit 4 % du kilométrage total. Cette augmentation de 50% par rapport à 2020 vient du fait que les trois-quarts des lignes R sont désormais sous-traitées (depuis

septembre 2021) au regard de la réglementation en vigueur scolaire) de ces lignes.

Qu'ainsi, les effets de la crise sanitaire ont continué à impacter le réseau dans sa fréquentation avec des répercussions qui continuent encore début 2022 (suite généralisation télétravail en janvier et février 2022) même si les usagers reviennent progressivement.

Qu'enfin, le fait d'avoir dû à certains moments limiter la vente à bord des véhicules a engendré aussi de fait, une diminution des validations malgré des contrôles renforcés.

La fréquentation et les recettes commerciales concernant le service Handibus :

Considérant que 3594 courses ont été réalisées en 2021 contre 2626 courses en 2020 et 4500 en 2019.

Que même si le niveau de 2019 n'est pas encore atteint (moins 20%) l'activité repart à la hausse qui se confirme encore en augmentation sur début 2022.

Que les effets de la crise sanitaire, sur ce public, se sont poursuivis tout au long de l'année 2021 avec notamment des reprises d'activités que progressives et tardives (associations, spectacles et télétravail renforcés pour ces personnes souvent considérées comme vulnérables).

Considérant qu'un taux de groupage stable par rapport aux années passées avec 1.45 usagers par course et 5212 clients transportés contre 3861 clients en 2020 et 6400 clients en 2019.

Que ceci correspond à une centaine de personnes différentes qui utilisent le service.

Que 5 446 km ont été parcourus en 2021 contre 42 996 km en 2020 et 58 123 km parcourus en 2019. Il y a eu une augmentation des kilomètres parcourus de 12.6% par rapport à 2019 notamment du fait que les demandes concernent de plus en plus des communes éloignées du cœur de l'Agglomération avec pour rappel une extension du service Handibus à toutes les communes du Grand Périgueux depuis septembre 2018. Le service est de plus en plus connu.

Qu' 1/3 des courses sont des courses occasionnelles et 2/3 sont des courses dites régulières (+ de 2 fois par semaine). Ceci est dans la tendance des années passées.

Concernant le service Télébus :

Considérant qu'avec une moyenne de 64 courses par mois pour 76 clients transportés en moyenne, l'activité repart à la hausse après une année 2020 difficile, toujours en lien avec la crise sanitaire.

Que 17 350 kilomètres ont été parcourus en 2021 soit une moyenne de 1450 kilomètres par mois.

Qu'enfin, il convient de noter que l'utilisation des 20 lignes est très disparate.

Concernant le service Périvélo :

Considérant que le parc de Périvélo compte 366 vélos dont 320 à assistance électrique.

Que depuis 2021, un élargissement de la gamme a eu lieu avec : 2 biporteurs, 2 triporteurs, 2 vélos rallongés.

Que le taux annuel moyen de location a été de 94% contre 85% en 2020 et d'attente de l'ordre de 150 personnes (au 31 décembre 2021 et 2020) au 31 décembre 2020.

Qu'il est à noter que les personnes gardent annuellement les vélos et que les demandes sont de plus en plus nombreuses tout comme sur des vélos biporteurs et / ou triporteurs.

Considérant que les maintenances sont assurées, depuis février 2021, en interne par un mécanicien maintenance vélo dédié permettant d'avoir une spécification dans le domaine et une plus grande réactivité.

Qu'il est a noté aussi que l'atelier de maintenance des vélos est depuis le 15 avril 2021 intégré au sein de la nouvelle agence Périlmouv' située en plein centre-ville de Périgueux rue Wilson permettant une centralité renforcée et une meilleure visibilité et réactivité à l'égard des usagers.

Que les recettes liées à l'activité Périvélo ont été de 92 249.32 € au titre de l'année 2021 soit en conformité avec le plan de financement initial du service qui avait été élaboré en 2019 avant le lancement du service.

Que l'année 2021 a aussi été marquée par le déploiement d'une 10^{ème} de box supplémentaires et le suivi afférent (installations et gestion de subventions).

Qu'enfin, 20 260 € de chèques d'aide à l'achat de vélo ont été distribués au titre de la campagne 2021 soit l'équivalent de 83 chèques (74 chèques pour du VAE, 3 pour du vélo cargo, 4 pour du vélo classique d'occasion, 2 pour du vélo classique neuf).

Les recettes commerciales :

Considérant que les recettes commerciales s'élèvent à 1 014 265.07 € TTC contre 752 932.84 euros TTC en 2020 et 1 056 864 € TTC en 2019.

Qu'il est important de noter que l'année 2021 a été, malgré une fréquentation encore en dessous de la période précédente au COVID, une année où les recettes sont reparties très largement à la hausse.

Que pour rappel, la tarification a été maintenue et elle n'a pas évoluée depuis septembre 2018. Il est à noter qu'en juin 2021, le Grand Périgueux a étendu la gratuité des transports publics aux personnes bénéficiant d'une Aide Médicale d'Etat (AME).

Que Malgré plusieurs périodes de vente à bord de véhicules limitées ou contraintes, les recettes n'ont finalement été que peu épargnées. La mise en place des supports de vente déportés (applications sur les mobiles notamment) ont porté en 2021 un plein effet du fait d'une bonne appropriation et une généralisation de ces outils numériques par les usagers.

Que la baisse de 4% par rapport à 2019, soit un peu plus de 42 500 €, reste malgré tout limité en comparaison à d'autres réseaux de taille similaire.

Ratios de coûts et de productivité

Considérant que l'objectif pour 2021 était d'avoir un ratio Voyageurs / Kms proche de 1.5 conformément aux prévisions de 2018 (suite restructuration).

Que malgré un kilométrage maintenu, voir en progression, il est en niveau de fréquentation d'avant crise soit un ratio proche de 1 pour

Que de grandes disparités existent entre les lignes structurantes (ratio supérieur à 2) et les lignes dites de quartier avec un ratio en dessous de 1 (sauf la K4).

Que toutefois, cet objectif initial doit être maintenu comme une tendance de fond à atteindre tout en renforçant le nombre des abonnés.

Considérant que pour rappel, en 2019, les calculs ont été retravaillés pour déterminer le coût kilométrique du réseau qui s'établissait à 4.77 euros / km.

Que pour l'année 2021, le coût kilométrique a été de 4.85 euros / km. Soit +1.6% qui est en lien avec l'inflation et les différentes revalorisations survenues tout au long de l'année 2021.

Qu'enfin, le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève au 31 décembre 2021 à 56 véhicules :

- 1 véhicule Périvélo
- 2 véhicules PMR - Handibus
- 10 mini bus
- 15 bus moyens
- 28 bus standards

Considérant qu'aucun renouvellement du parc de bus n'a été opéré au titre de l'année 2021 conformément aux prévisions budgétaires du Grand Périgueux et en lien avec le plan de renouvellement des bus existant.

Que malgré tout, une étude complète a été réalisée par le Grand Périgueux, la Régie Péribus et la RATP pour conduire à une transition énergétique du parc de bus.

Qu'une délibération du Grand Périgueux, en décembre 2021, est venue valider le choix d'une transition vers des bus électriques à compter de 2022 avec un nouveau plan de renouvellement de 3 véhicules par an.

Que des tests de bus électriques ont également été effectués, en condition réelle, avec plusieurs constructeurs tout au long de l'année 2021 (Heuliez, Mercedes, Ebusco, etc).

Que ces nouveaux véhicules sont bien perçus par les usagers et les conducteurs.

Considérant qu'en 2021, le fait marquant a été la poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a continué à impacter l'activité mais aussi le volet humain avec la poursuite de l'application de règles strictes et les multiples protocoles changeant à intégrer.

Que malgré cela, l'activité a pu se poursuivre sur l'ensemble des thématiques en gestion, tout en permettant de préparer la nouvelle contractualisation avec le Grand Périgueux pour la période 2022-2027 qui visait à intégrer un élargissement des missions.

Que l'objectif de cet élargissement des missions, dont la mise en place d'un nouveau service lié à la gestion et à l'entretien des espaces dévolus aux mobilités (haltes ferroviaires, P+R, arrêts de bus, etc) a nécessité tout au long du 2nd semestre un temps de préparation (achat du matériel, recrutement, etc) pour être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2022.

Que la fréquentation a été impactée par la crise sanitaire durable ont malgré tout repris un dynamisme.

Qu'il est aussi à noter que mi-avril 2021, l'agence commerciale Périmouv' a déménagé en plein cœur de Ville de Périgueux (Rue Wilson) permettant ainsi de re-centraliser l'atelier de maintenance vélo pour être plus réactif vis-à-vis de usagers. Ce déménagement a aussi permis de renforcer la visibilité de l'agence commerciale qui est aussi une agence d'information des mobilités.

Considérant qu'au niveau de l'atelier, l'ensemble des répartitions de fonds qui persistaient, depuis plusieurs années, au niveau du parc de bus ont été achevées avec notamment des reprises en garantie à organiser. Il a été procédé fin 2021 au recrutement d'un nouveau chef d'atelier suite à une mobilité interne du précédent chef d'atelier.

Que depuis septembre 2021, les trois-quarts des lignes R sont sous-traitées au regard de la réglementation en vigueur concernant la consistance (à vocation scolaire) de ces lignes qui doivent être effectuées par des autocars.

Que comme énoncé précédemment, l'offre Périvélo s'est diversifiée et une nouvelle commande de 50 vélos a été réalisée par le Grand Périgueux pour une livraison courant avril 2022.

Que des actions de fonds ont également été poursuivies vis-à-vis des obligations réglementaires : diagnostic pénibilité, marque employeur.

Qu'enfin, la nouvelle ligne de bus (K5) qui a été mise en place début décembre 2020 dans le cadre de la mise en service de la halte ferroviaire de Boulazac a fonctionné tout au long de l'année 2021 avec une montée en charge progressive. Une navette bus est venue achevée l'offre de bus le dimanche soir en gare de Périgueux en lien avec les principaux TER.

Que l'année 2021 a aussi été consacrée à l'élaboration de l'offre de septembre 2022 en lien avec la mise en place de la navette ferroviaire sur la Vallée de l'Isle.

Qu'enfin, la préparation du nouveau COSP pour la période 2022-2027 avec le Grand Périgueux a ponctué l'année 2021 avec de multiples réunions sur le sujet.

Considérant que les perspectives 2022 sont :

- a) Mise en place du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) pour la période 2022-2027 entre l'EPIC Périmouv' et le Grand Périgueux avec notamment la mise en place d'un service entretien, la gestion des transports scolaires, l'accompagnement du Grand Périgueux à l'égard de l'ingénierie transport et de la mobilité durable ;
- b) Poursuite des ajustements sur le réseau Péribus en lien avec la mise en place de la navette ferroviaire à compter du 2 juillet 2022. Il va s'agir de revoir le cadencement sur les 4 lignes structurantes mais aussi le fonctionnement de la navette centre-ville. L'objectif étant d'assurer une intermodalité renforcée entre l'ensemble des modes de transport ;
- c) Le transfert lié à la gestion des transports scolaires nécessite la passation d'un nouveau marché pour l'ensemble des circuits pour une mise en place dès septembre 2022 ;
- d) La billettique sera modernisée dans ses fonctionnalités en trois temps :
 - à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la lecture des cartes Modalis (carte régionale intermodale) sur l'ensemble des valideurs bus ;

- à compter de septembre 2022 : remplacement de cartes Modalis afin de généraliser le support de carte
- à compter de décembre 2022 : sécurisation des box vélos collectifs avec la carte Modalis.

- e) L'offre Périvélo sera renforcée à compter de mai 2022 : 50 VAE supplémentaires, mais aussi le déploiement de stations de gonflages et réparations tout en passant par l'achat de vélos taxi et la distribution de nouveaux chèques d'aides à l'achat ;
- f) L'accompagnement technique sera poursuivi pour l'achat des bus électriques tout comme des infrastructures afférentes (stations de charge notamment) ;
- g) Le maintien des coûts de fonctionnement est attendu pour 2022 en fonction de la nouvelle maquette financière même si depuis fin novembre 2021 les coûts liés aux carburants repartent fortement à la hausse.

Considérant que la Régie PERIBUS a su, en 2021, faire face à la continuité de la crise sanitaire du COVID-19 tout en assurant une offre stable de mobilité en lien avec les restrictions imposées et adapter de multiples fois l'offre aux besoins sur l'ensemble de son activité : Péribus, Handibus, Télébus et Périvélo.

Que même si la fréquentation peine à revenir au niveau de l'année 2019, le retour des usagers est continu et la dynamique autour des transports collectifs est toujours présente. Cela reste donc encourageant pour la pérennisation de l'activité et de l'offre.

Que reste désormais à voir comment les choses vont évoluer dans le temps et notamment avec la mise en place de la navette ferroviaire sur la Vallée de l'Isle mais aussi avec la hausse des prix des carburants.

Que les enjeux autour de la mobilité durable et notamment du vélo sont grandissants et l'activité est croissante voir exponentielle sur ce sujet.

Considérant que le nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) a doté l'EPIC Périlmouv' de nouvelles missions et moyens.

Que l'année 2022 permettra de mettre, pleinement, en œuvre cette stratégie affirmée des élus comme structure pilote pour la mise en œuvre opérationnelle des mobilités du quotidien tout en s'inscrivant dans un environnement multimodal.

Qu'enfin, le rapport d'exécution du budget de l'année 2022 sera retravaillé aussi bien dans sa forme que dans son contenu en lien avec le nouveau COSP 2022-2027 et les obligations afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte du rapport 2021 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de la Régie Périlmouv'.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 024-200040392-20220630-DD2022_075-DE

Délibération publiée le 18/07/2022

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 18/07/2022

Périgueux, le 18/07/2022

Le Président,
Jacques AUZOU

